

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON D'ARBOIS

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 3 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trois avril, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du trente mars deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette, M. SOUDIER Jean-Gabriel, Mme DUGOIS Claudine, Mme GERRIET Pascale, Mme GUILLOT Raymonde, Mme GUYON Gabrielle, M. LOUBOUTIN Laurent, M. TERRIER Cyril, M. TRULLARD Yvan

Absents : néant

Secrétaire de séance : Mme GERRIET Pascale

Ordre du jour :

- 1 – Délégation au Maire par le Conseil Municipal
- 2 – Autorisation à donner au Maire pour signer les marchés à procédure adaptée
- 3 – Délégations aux adjoints
- 4 – Indemnités du Maire et des adjoints
- 5 – Elections des délégués aux comités des syndicats intercommunaux et au CCAS
- 6 – Constitution des commissions
- 7 – Correspondant défense
- 8 – Autorisations de poursuites
- 9 – Vente de bois / ONF
- 10 – Indemnités du comptable
- 11 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire fait annonce du décès de Dominique CATTET.
Le conseil s'associe à ses condoléances à la famille.

Le maire donne ensuite lecture aux conseillers de la « Charte de l'Elu local » parue dans le Journal des Maires.

1 – Délégation au Maire par le Conseil Municipal

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération donnant délégation au maire dans un certain nombre de domaines à savoir : affectation des propriétés communales, signature des marchés de travaux, révision des louages, signature des contrats d'assurance, création de régies comptables, concessions dans les cimetières, acceptation des dons et legs, aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, négociation et acceptation des honoraires, droits de préemption, droits de priorité, actions en justice, règlement des accidents dans lesquels pourrait être impliqué le tracteur communal (limité à 10 000 €/sinistre), signature de conventions d'urbanisme.

2 – Autorisation à donner au Maire pour signer les marchés à procédure adaptée

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le maire à signer les marchés à procédure adaptée (sans formalité préalable).

3 – Délégations aux adjoints

M. le Maire donnera délégation de signature et pouvoir aux 3 adjoints par arrêté, dans les domaines suivants : état civil, finances et urbanisme.

Il est entendu que le 1^{er} adjoint aura délégation uniquement en cas d'absence du maire, le 2^{ème} adjoint uniquement en cas d'absence du maire et du 1^{er} adjoint et le 3^{ème} adjoint uniquement en cas d'absence du maire, du 1^{er} adjoint et du 2^{ème} adjoint.

4 – Indemnités du Maire et des adjoints

Sur proposition du Maire, le conseil, à l'unanimité, décide les indemnités du maire et des adjoints comme suit :

Pour le Maire : 13,7 % de l'indice 1015 (le maximum étant de 17 %)

Pour les adjoints : 3,3 % de l'indice 1015 (le maximum étant de 6,6 %)

Ainsi le coût total des indemnités pour la commune ne sera pas modifié par rapport au coût fixé par l'ancien conseil municipal qui avait choisi de n'avoir qu'un seul adjoint avec une indemnité maximum (le maire avait également une indemnité maximum à 17 %).

5 – Elections des délégués aux comités des syndicats intercommunaux et au CCAS

Voir document joint

6 – Constitution des commissions

Voir document joint

Des personnes du village seront sollicitées pour faire partie des commissions forêt, travaux au Château, culture, animation, bulletin communal.

7 – Correspondant défense

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, désigne M. Alain MURCIER correspondant défense de la commune.

8 – Autorisations de poursuites

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise le maire à accorder au comptable public une autorisation permanente de poursuites par voie de commandement.

9 – Vente de bois / ONF

Après étude du devis proposé par l'ONF pour les travaux forestiers 2014, le conseil décide de confier à l'ONF les tâches suivantes : ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans la parcelle 36, dégagement manuel de régénération naturelle dans les parcelles 17 et 18, dégagement manuel de plantation dans les parcelles 26 et 27.

Le reste des travaux nécessaires cette année à savoir : dégagement manuel en plein de régénération naturelle dans les parcelles 25, 37, 38 et 39, dégagement manuel en plein de plantation dans la parcelle 32 et entretien de parcellaire seront réalisés par l'employé communal, les conseillers et des bénévoles.

Les membres de la commission bois se rendront sur place afin d'estimer le prix des perches de sapins qui pourraient être proposées à M. SALVI Marc.

10 – Indemnités du comptable

Le conseil décide d'accorder au receveur municipal, M. ACCARY Cédric, l'indemnité de conseil au taux de 100 % ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

5 – Questions diverses

Une visite du Château est prévue jeudi 10 avril à 17 heures pour voir les travaux en cours.

Le prochain conseil est fixé au mercredi 30 avril à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire

La secrétaire de séance

Alain MURCIER

Pascale GERRIET